

## Séance du 15 mars 2018

L'an deux mille dix huit, et le quinze mars, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jérôme VIC, Maire.

Présents : Mmes SOUCHE, BUTSCHER, BROUET, LIMOUSIS - MM. VIC, FABRE, FLEURET, FERNANDEZ, KREMER.

Absent : Néant.

Secrétaire de séance : Mme BUTSCHER

Monsieur le Maire ouvre la séance et remercie les membres présents ; Il passe à l'ordre du jour et donne la parole à M. FABRE pour la présentation des comptes administratifs 2017.

### **Compte administratif 2017 service assainissement :**

Dépenses d'exploitation :	néant
Recettes d'exploitation :	50 123.51 €
Excédent :	50 123.51 €

Dépenses d'investissement :	21 229.63 €
Recettes d'investissement :	43 792.19 €
Excédent :	22 562.56 €

**Excédent global : 72 686.07 €**

### **Compte administratif 2017 commune :**

Dépenses de fonctionnement :	134 657.56 €
Recettes de fonctionnement :	296 565.97 €
Excédent :	161 908.41 €

Dépenses d'investissement :	33 747.38 €
Recettes d'investissement :	132 381.96 €
Excédent :	98 634.58 €

**Excédent global : 260 542.99 €**

M. FABRE fait voter les comptes administratifs 2017 du service assainissement et de la commune qui sont en accord avec les Comptes de Gestion de la Trésorerie. Par 8 voix Pour et une abstention ces comptes administratifs sont acceptés et votés.

M. le Maire expose au Conseil Municipal la possibilité de reverser une partie de l'excédent d'exploitation du Service Assainissement sur le Budget Communal. Toutefois ce transfert est soumis à certaines conditions, le Conseil Municipal décide d'y réfléchir plus amplement et de prendre une décision définitive lors du vote du Budget 2018.

### **Déploiement du réseau départemental THD WIGARD sur la Commune - SIGNATURE CONVENTION Conseil Départemental**

M. le Maire rappelle que la Commune est confrontée à de gros problèmes de lenteur de connexion au réseau internet.

Après plusieurs sollicitations des services concernés, M. le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de l'installation du Très Haut Débit, par l'intermédiaire du Conseil Départemental du Gard, sur la Commune.

Il présente la convention fixant le financement, la maîtrise d'ouvrage, la conception et le contrôle de conformité des opérations, du projet de déploiement du réseau Départemental THD WIGARD, entre La Commune et Le Conseil Départemental du Gard.

Cette convention a été validée par la Commission Permanente du Conseil Départemental du Gard en date du 20 décembre 2017.

Ouï l'exposé de M. le Maire, et après concertation, le Conseil Municipal, ACCÉPTE les termes de la Convention et, DONNE plein pouvoir à M. le Maire à la signer ainsi que tout document à venir relatif au présent objet.

### **Désignation du correspondant de la Commune auprès du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard**

Vu la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture,

**Vu le décret n°78-172** du 9 février 1978 portant approbation des statuts types des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement mentionnés au titre II de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture ;

Vu le courrier en date du 18 janvier 2018 de la Présidente du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard, Madame Maryse Giannaccini ;

Considérant que le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard assure la promotion de la qualité architecturale et intervient en matière d'urbanisme, d'environnement et des paysages ;

Considérant que la loi a confié aux Conseils d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement un rôle de sensibilisation, d'information ainsi qu'une mission de développement de la participation de nos concitoyens sur toutes ces thématiques ;

Considérant la proposition du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard de désigner un correspondant du CAUE dont les attributions seront les suivantes :

1. Invité aux manifestations du CAUE, ce correspondant sera amené s'il le souhaite à siéger au sein du Conseil à titre consultatif. Il pourra ainsi prendre une part active aux travaux de réflexion, et apporter son témoignage.

2. Le correspondant bénéficiera d'une information permanente en matière d'environnement, de transition énergétique, de promotion du patrimoine au sens large et pourra solliciter le CAUE sur toutes les questions en la matière.

3. Le correspondant pourra contribuer aux initiatives du CAUE, notamment par sa participation à un jury chargé de valoriser chaque année un certain nombre de projets en matière d'habitat, de protection de l'environnement et de valorisation du patrimoine.

L'ensemble de ces actions conduites par le CAUE 30 a vocation à confronter des regards différents à travers des témoignages, des positionnements, des expériences qui permettront de mieux appréhender la réalité du territoire gardois et de réfléchir à son avenir.

La durée du mandat est de trois ans.

Après un bref débat, le Conseil Municipal désigne M. VIC Jérôme, Maire (Titulaire), et M.FLEURET Gérard, Conseiller Municipal (Suppléant), en qualité de correspondants du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Gard.

### **Remplacement Nicole SEGURA, agent technique territorial.**

M. le Maire donne lecture du courrier de Mme Manon FERNANDEZ présentant sa candidature pour remplacer Madame Nicole SEGURA en raison de son départ à la retraite au 30 avril 2018.

Après discussion, compte tenu du faible nombre d'heures du poste d'agent technique territorial (8 heures hebdomadaires), le Conseil Municipal décide d'attribuer le poste à Madame Carine FAÏSSE,

actuellement en CDD (20 heures hebdomadaires), afin d'augmenter son temps de travail. En conséquence, un seul contrat sera prochainement créé.

#### **Travaux divers :**

- climatisation salle du Conseil Municipal et salle de classe de l'école.

M. le Maire propose la climatisation de la salle du Conseil Municipal et de la salle de classe de l'école. Le Conseil Municipal approuve cette proposition et charge M. le Maire de contacter plusieurs entreprises afin d'établir des devis comparatifs. Le choix se fera lors du vote du Budget 2018, et les crédits seront prévus en conséquence.

- Reconstruction mur de soutènement en pierre, quartier des Crozes.

Suite aux fortes pluies de l'hiver, le mur de soutènement jouxtant la propriété de M. BEGOT, s'est effondré. M. le Maire présente le devis de l'Entreprise de maçonnerie BOUVIER, sise à Saint Etienne de l'Olm, 30360, d'un montant HT de 2 750.00 €, qui comprend l'évacuation des gravats, la réalisation d'une fouille et la réalisation d'un mur en pierre de 10 m<sup>2</sup>.

Après débat, décide de faire réaliser les travaux par cette entreprise.

- Pose de grilles de sécurité le long de l'abri bus situé Rue de la Mairie.

Afin d'assurer la sécurité des enfants à l'arrêt du bus, M. le Maire propose d'installer des grilles le long du trottoir. Il présente le devis de M. Christian BANFI, Artisan Ferronnier à Martignargues, 30360, d'un montant de 1 305.00 € HT, comprenant la fabrication et la pose de 3 grilles de séparation. Le Conseil Municipal approuve ce devis et demande à ce que les travaux se fassent au plus tôt.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 26.